



La **maquette pédagogique** de la future **formation initiale** des **orthophonistes** est en cours de finalisation auprès des ministères de tutelle. Cette maquette a été établie selon la méthode et avec le contrôle des ministères de la Santé et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche afin que l'offre de formation réponde objectivement aux **compétences requises** pour exercer le métier d'orthophoniste.

Ces travaux confirment que ces compétences et le volume de cours nécessaire pour les acquérir correspondent au grade Master 2 (300 ECTS).

Le gouvernement a annoncé à la Fédération Nationale des Orthophonistes qu'il allait rendre très prochainement sa décision quant au niveau qui sera attribué aux études d'orthophonie.

La Fédération Nationale des Orthophonistes réaffirme sa volonté de voir proposer à tous les futurs orthophonistes une formation initiale de qualité, correspondant aux exigences requises pour l'exercice généraliste de leur profession.

La Fédération Nationale des Orthophonistes rappelle au Président de la République son soutien écrit du 10 février 2012 – consultable via le lien <http://bit.ly/Tqza0l> – à voir reconnaître la formation de tous les orthophonistes au niveau Master 2.

Diplôme d'orthophoniste : un arbitrage imminent

Écrit par Didier Poli

Vendredi, 07 Septembre 2012 13:51 -

La Fédération Nationale des Orthophonistes continue donc à exiger que le gouvernement suive les conclusions du travail technique finalisé sous son égide, et attribue à la formation des orthophonistes le niveau de Master 2, correspondant de façon objective à l'exercice de leur profession.